



SYNDICAT CGT DES PERSONNELS DES ORGANISMES NATIONAUX DE SECURITE SOCIALE

Le secrétaire général du SPONSS-CGT

Les délégués syndicaux du SPONSS CGT

À

Monsieur le Directeur Général de la CNAM

Paris, le 20 octobre 2020

Objet : demande d'ouverture de négociations autour de la continuité de service à la Cnamts.

Monsieur le Directeur Général,

Depuis de nombreuses années des agents de la DDSI concernés par des astreintes font état auprès des Représentants du Personnel de dysfonctionnements dans l'application du protocole signé en 2004 au sein de la CNAMTS.

Une négociation a été initiée en 2015 à l'initiative de la CGT. A l'issue de deux rencontres avec les Organisations Syndicales, la Direction n'a pas donné suite aux demandes d'amélioration du dispositif.

Les dysfonctionnements observés depuis de nombreuses années sont les suivants :

- Le délai de prévenance est rarement respecté notamment pour des mises en production,
- Des demandes dites « de dernière minute » sont régulières,
- Des annulations abusives d'astreintes pour lesquelles se sont organisés les agents sont régulières, impliquant parfois un report qui de plus ne respecte pas le délai de prévenance.

Par ailleurs, des agents sont régulièrement sollicités pour des permanences en dehors des plages fixes alors qu'il n'existe pas de cadre réglementaire sur ce point.

A tout ceci, il convient d'ajouter que l'indemnisation des astreintes n'a pas évolué depuis 2004. De fait la rémunération nette n'a cessé de décroître depuis la signature du protocole d'accord du fait du décrochage du point au regard de l'inflation. Un réajustement de la rémunération des astreintes est devenu indispensable.

La Direction s'était engagée en 2019 à relancer le processus de négociation autour de la continuité de service. Hors, à ce jour, aucune rencontre n'a eu lieu.

Certains que vous avez à cœur l'amélioration de la qualité de vie au travail de vos collaborateurs, nous vous demandons d'ouvrir des négociations pour encadrer plus professionnellement les sollicitations des agents afin qu'ils puissent assurer la continuité de service dans un contexte sécurisé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma parfaite considération.

Le secrétaire Général du SPONSS CGT

Yves-Marie LAGRON

Les délégué.e.s syndicaux du SPONSS CGT

Nadège Brouillet

Jean Soignon

Éric Laurent